

Séance du 20 octobre 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 octobre 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mmes Durruty, Bisauta, MM. Soroste, Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoints ; MM. Esmieu, Salducci, Pocq, Arcouet, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Millet-Barbé à Mme Brau-Boirie ; Mme Lauqué à M. Lacassagne ; Mme Juzan à Mme Duhart ; Mme Langlois à M. Esmieu ; M. Lalanne à M. Escapil-Inchauspé ; M. Salanne à Mme Durruty ; Mme Picard-Felices à Mme Herrera Landa ; M. Artiaga à M. Etcheto.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Martin-Dolhagaray présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **EDUCATION ET VIE SOCIALE** – Sécurisation des écoles et des établissements publics scolaires – Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Dans le contexte actuel de menace terroriste et au regard des différentes mesures de vigilance préconisées par l'Etat, la Ville de Bayonne a engagé un plan de mise en sureté des écoles publiques.

Ce plan se concrétise dans un premier temps par la mise en place de visiophones : ce matériel permettra ainsi au personnel scolaire d'identifier les personnes souhaitant pénétrer dans l'établissement et par là-même leur donnera la possibilité de bloquer les intrusions éventuelles non désirées.

Le budget prévisionnel de cette opération, qui concernera une vingtaine d'établissements sur la période 2016-2019, est estimé à 132 000 € HT, le coût moyen d'installation d'un visiophone (acquisition matériel, câblages, travaux divers...) étant de 6 000 € HT.

L'Etat a lancé un appel à projets visant à accorder aux collectivités territoriales des crédits permettant de soutenir financièrement la réalisation de ces travaux urgents de sécurisation indispensables des établissements scolaires.

Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une candidature à cet appel à projets et à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ
CONFORME AU REGISTRE
Par délégation du Maire,
Dominique Foulon
Directeur Territorial